



Bases du tirage au sort de l'enquête de contenus 2025

1. La participation à ce tirage au sort est gratuite.
2. Les employés de 333 Corporate 1998, S.L. et leurs familles ne peuvent pas participer au tirage au sort.
3. Toute personne ayant complété l'enquête avant le 4 février 2025 participera automatiquement au tirage au sort, devant notaire, de cinq (5) kits de produits 333.
4. Le tirage au sort aura lieu le 6 février 2025 devant le notaire Madame Elena María España Aparici ou Madame Inmaculada Raquel Castro Fornieles, à Ripoll (Girona). La procédure pour désigner les gagnants sera la suivante : parmi tous les utilisateurs ayant répondu à l'enquête, les gagnants seront sélectionnés. 333 Corporate 1998, S.L. contactera les gagnants dans un délai de 78 heures par téléphone ou par e-mail. 333 Corporate 1998, S.L. décline toute responsabilité en cas d'absence de réponse ou d'erreurs dans les données fournies. De plus, trois suppléants seront choisis afin qu'en cas d'impossibilité de contacter les gagnants dans un délai d'une semaine, le prix ne reste pas vacant.
5. Les gagnants du tirage au sort consentent tacitement à ce que leur nom puisse être utilisé à des fins publicitaires.
6. Le prix sera conforme à la description mentionnée au point 3 et ne pourra faire l'objet d'aucune modification. En conséquence, la participation à ce tirage au sort implique l'acceptation de toutes les conditions décrites ici.

Vous pouvez consulter les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de 333 aux liens suivants :

<https://www.3trois3.com/mentions-legales/>

<https://www.3trois3.com/Politique-de-confidentialite/>